



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le neuf décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 19h30, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le deux décembre deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

Mme Odile LE CANN, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ  
Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à M. René PRAT  
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU  
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX  
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUIGOU comme secrétaire.

## **DEL09.12.2022-053 : Adoption des tarifs communaux 2023**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Fixe** comme il est indiqué ci-dessous les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

### **ENFANCE, JEUNESSE**

<b>Pass'Sports et Tickets sports (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Animation sportive et manuelle – ½ journée	3,30
Activités nautiques, équitation, parc de loisirs, patinoire, zoo, bowling, accrobranche	12
Grand jeux	5,60
Piscines Aquapaq	5,50
Activités scientifiques (micro fusée, fusée à eau)	5
Séjour, stage théâtre	10 / jour
<b>Ecole municipale des Sports (délib du 18/12/2015)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Adhésion annuelle (une séance hebdomadaire)	50
Adhésion annuelle (une séance toutes les deux semaines)	25
Jardin des sports (vacances scolaires), la séance de 1h	3
<b>Espaces jeunes (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Adhésion annuelle	15
Concert, accrobranche, karting, bowling, patinoire, parc de loisirs, mini stage de danse, laser blade	12
Piscines Aquapaq	5,50
Séjour (délibération du 30/06/2017)	Selon QF

### **CULTURE**

<b>Médiathèque (délib du 17/06/2016)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
<b>Livres, revues, CD et DVD</b>	
Abonnement adulte (au 01/07/2016)	10
Abonnement <b>demandeur d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et AAH</b>	GRATUIT
Abonnement - de 25 ans, <b>étudiant</b>	GRATUIT
Abonnement temporaire vacancier (par personne)	5
<b>PENALITE de retard si non restitution 8 J, après 1er Rappel</b>	5
Manifestations culturelles : concerts, spectacles, théâtre... (délib du 05/02/2020)	
- Spectacle jeunes publics	2
- Spectacles tous publics	
	*Catégorie 1
	3
	*Catégorie 2
	5
	*Catégorie 3
	8

**LOCATIONS**

<b>Gîte communal (délib du 10/12/2021)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/05 au 30/09	22
Nuitée semaine	17
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/05 au 30/09	270
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/10 au 30/04	18
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/10 au 30/04	250
Hébergement du cheval	5
Caution	500
Arrhes	25% du séjour

\* Fourniture des draps et taies comprise dans ces tarifs

<b>Gîte communal : tarif location semaine (délib du 10/12/2021)</b>	<b>TARIFS TTC 2023</b>
15 % de réduction sur séjour semaine groupe (6 nuits) pour location totale du gîte	
Période basse soit	1 275,00 €
Période haute soit	1 377,00 €
10 % de réduction sur séjour semaine individuel (6 nuits)	
Période basse soit tarif arrondi à l'euro supérieur	92,00 €
Période haute soit tarif arrondi à l'euro supérieur	119,00 €

**Salles communales**

Les associations bannalécoises disposent des salles (Jean Moulin, St Jacques et Ti Laouen, Auguste Salaün) gratuitement du lundi au vendredi et une 1 fois/an le week-end. Dans les autres cas, les tarifs suivants s'appliquent :

<b>Salle municipale Jean Moulin (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Caution	300
Réunion uniquement (sans buvette)	45
Manifestation sans buvette et sans matériel (spectacle, expo,...)	70
Manifestation avec buvette et entrée payante ou avec participation (fest-noz, concert, loto...)	220
Manifestation Trocs et Puces	85
Occupation par une personne morale (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant la salle régulièrement pour des activités de loisirs (gym, yoga, danse, broderie, théâtre,...)	
- prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure	220
- par heure supplémentaire	110
- par journée	220
<b>Salle multifonction de St Jacques (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Caution	200
La journée (de 9h le matin à 9h le lendemain matin)	110
Les deux jours	200
Les trois jours	270
La réunion	35
La manifestation (spectacle, exposition, etc...)	55
La réunion ou la manifestation suivie ou précédée d'un repas	110

Occupation par une personne morale (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant - pour une séance hebdomadaire d'une heure - par heure supplémentaire	220/an 110/heure sup
Formation :	La journée La ½ journée
	110 65

**Salle Ti Laouen (délib du 11/12/2020) et salle A Salaun (salle 100 places uniquement)**

Structure	Type de manifestation	Conditions financières	Tarifs 2023		
			Salle 50 places CHARB	Salle 100 places S.VEIL ou AUG. SALAUN	Les 2 salles
Associations locales*	Activité liée à l'objet de l'association	Gratuité + 1 AG gratuite	Gratuité		
	Manifestation type réunion, conférence	Payant (mise à disposition à titre gratuit 1 fois par an d'une salle communale au choix de l'association)	32 €	43 €	57 €
	Autre manifestation		52 €	70 €	92 €
Association culturelle (spectacle vivant)	Manifestation artistique	Payant (gratuité si projet culturel présenté par la commune)	110 €	220 €	250 €
Autres associations et auto-entrepreneur pour activités de loisirs	Activité liée à l'objet de l'association	Payant (tarif à l'année)	220 € pour 1 séance hebdomadaire	220 € pour 1 séance hebdomadaire	330 € pour 1 séance hebdomadaire
			110 € par séance hebdo supplémentaire	150 € par séance hebdo supplémentaire	195 € par séance hebdo supplémentaire
	Manifestation type réunion, conférence ou assemblée générale	Payant	40 €	54 €	71 €
	Autre manifestation	Payant	65 €	88 €	115 €
	Manifestation à caractère politique	Gratuité possible sur demande spécifique adressée par écrit en Mairie	65 €	88 €	115 €
Autre organisme	Manifestation, formation	Payant	82 €	110 €	240 €
	Manifestation toute journée	Payant	110 €	215 €	406 €
Structures d'enseignement	Animation scolaire	Gratuité	Gratuité		
	Spectacle scolaire		Gratuité		

<b>Salle TI LAOUEN Autre organisme</b>			CHARB	S. VEIL	
	Réunion	Payant	45	60	
	Réunion / Formation ½ journée	Payant	50	65	
	Réunion / Formation journée	Payant	90	120	

<b>Caution due pour chaque prêt ou location</b>	<b>500 €</b>
---	--------------

*\*Les associations sont considérées comme locales quand :*

- L'adresse du siège social est à Bannalec
- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec
- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.

<b>Bureaux TOUPIN (délib du 11/12/2020)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Location à des organismes privés, à la journée	50

<b>Salle du conseil municipal (délib du 20/12/2013)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Formation, réunion	110 / journée
<b>Salle d'Arts Martiaux (délib du 20/12/2013)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Occupation par une association à but lucratif ou un particulier pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an 110 /h supp
<b>Salles ancienne Mairie (délib du 20/12/2013)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Un cours hebdomadaire	115
Deux cours hebdomadaire	200
Un cours mensuel	37
Une réunion	33
Ancienne mairie « location pour activité à but lucratif » : manifestation type réunion, conférence, AG	- ½ journée - Journée
	32 52

<b>Location de la scène mobile (délib du 20/06/2013)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Pour un jour de semaine	500
Pour un samedi ou un dimanche	800
Pour un week-end	1000

<b>Location de terrain (délib du 20/11/2008)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Occupation provisoire du terrain, l'hectare	110
Prairies	70
<b>Location du mini bus (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Le kilomètre	0,50

### **FUNERARIUM, CONCESSIONS AU CIMETIERE**

<b>Taxes funéraires (délib du 18/12/2015)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Caveau provisoire : 1er mois comprenant l'ouverture, le dépôt et l'enlèvement du cercueil et le séjour	25,5
Caveau provisoire : par mois ou fraction de mois au-delà du 30ème jour	7,5
Intervention sur caveau	45,5
Creusement et comblement de fosse	162
Inhumation simple	45,5
Exhumation restes mortels avec mise en reliquaire (non fourni)	162

<b>Chambre funéraire (délibération du 10/12/2021)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Forfait 2 jours	233
Par jour supplémentaire	76
Dépôt de corps	76

<b>Concession au cimetière (délib du 10/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Concession temporaire de 15 ans (le m <sup>2</sup> )	75
Concession temporaire de 30 ans (le m <sup>2</sup> )	160
Concession temporaire de 50 ans (le m <sup>2</sup> )	400

<b>Columbarium (délib du 23/09/2009)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Concession de 15 ans	450
Concession de 30 ans	690

## AUTRES TARIFS

<b>Travaux en régie (délib du 25/02/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
HEURE de main d'œuvre effectuée par le personnel communal	<b>34,50</b>
HEURE de tractopelle	<b>64,25</b>

<b>Droit de place (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Le mètre linéaire – sans électricité	1,30
Le mètre linéaire – avec électricité (<3kW)	1,50
Terrasse le m <sup>2</sup> / jour (du 1/01 au 31/12)	0,15
<b>Terre végétale (délib du 09/12/2022)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
Camion de 5 m <sup>3</sup>	90

<b>Chapiteau(x) pour les associations ayant cotisé à l'achat (délib du 13/12/2019)</b>	<b>Tarifs TTC 2023</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> montage du chapiteau de 12 à 24 mètres</li> <li>- Montage 1x12 mètres</li> <li>- Montage 2x12 mètres</li> <li>- Montage 3x12 mètres</li> <li>- Montage 4x12 mètres</li> </ul>	Gratuit 80 € 120 € 180 € 220 €
<p>Le montage de chapiteau(x) nécessite la présence de <b>6</b> bénévoles de l'association pour aider les 2 agents du service technique. Si le nombre de bénévoles n'est pas requis, il sera facturé à l'association les heures du personnel communal technique complémentaire remplaçant le(s) bénévole(s).</p> <p>Le tarif appliqué sera « l'heure de main d'œuvre effectuée par le personnel communal »</p>	<b>33,66 €</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



**Christophe LE ROUX**